



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 septembre 2020

**Objet de la délibération**

**CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE L'INFORMATISATION  
DES ECOLES**

Le vingt quatre septembre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE, Julian PONDAVEN à Laure LE MARÉCHAL

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2020.09.015**

**CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE L'INFORMATISATION DES ECOLES**

**Rapporteur : Valérie MAHÉ**

Par délibération en date du 18 février 2015 le Conseil Municipal a décidé la création d'une autorisation de programme d'un montant global de 124 000 € pour l'informatisation des écoles publiques, pour une durée de cinq ans de 2015 à 2019.

Cette autorisation a été modifiée une fois sur la répartition des crédits de paiement. Les dépenses comptabilisées s'élèvent à 113 558.54 € au 13/02/2020. Cette opération a fait l'objet d'une subvention au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 5 000€.

Une nouvelle autorisation de programme a été mise en place pour la période 2020/2024.

Il convient donc de clôturer l'autorisation de programme.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,  
**Vu** la délibération 2015.02.015 du 18 février 2015 créant une autorisation de programme relative au plan d'informatisation des écoles publiques d'Hennebont,  
**Vu** le courrier du 29 novembre 2016 de Monsieur LE SCOUARNEC, Sénateur du Morbihan,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 août 2020,  
**Vu** l'avis favorable de la commission « Ressources » en date du 7 septembre 2020,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la clôture de l'autorisation de programme relative au plan d'informatisation des écoles pour la période 2016/2020

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU